



DECISION MUNICIPALE

N° 2025/11/009

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le 27/11/2025
ID : 031-213102536-20251127-2025_11_009-DE

Objet : Ligne de trésorerie de 120 000 €

Page 1 sur 1

Le Maire de la Commune de LABASTIDETTE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération n°20-40 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve, à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions et a organisé les modalités de délégations et d'empêchement,

Exposé des motifs

Considérant la nécessité d'effectuer une ligne de trésorerie de 120 000 € pour un an maximum,

Considérant l'exposé ci-dessus,

DECIDE

ARTICLE 1 : De réaliser une ligne de trésorerie d'un montant de 120 000 € d'une durée d'un an maximum, au taux d'intérêt : ESTER Flooré à 0 + marge de 1.10% ; process de traitement automatique : tirage : crédit d'office ; remboursement : débit d'office ; paiement des intérêts : trimestriellement, par débit d'office ; pas de frais de dossier ; commission d'engagement 0.30% du montant de la ligne. Prélèvement à la mise en place ; commission de mouvement : 0.04% du cumul des tirages réalisés, périodicité identique aux intérêts ; commission de non-utilisation : 0.30%

ARTICLE 2 : De faire exécuter l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : De mentionner que la présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat et au Trésorier de la collectivité, publiée et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Labastidette, le 27/11/2025

Le Maire,

Olivier AUTHIÉ